

Ville de Beauharnois

18^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 28 septembre 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 16 h 15
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme FEPTU

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance

Ville de Beauharnois

18^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 28 septembre 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire suppléant Gaëtan Dagenais, formant QUORUM. Absents : Le maire Claude Haineault et les conseillers Guillaume Lévesque-Sauvé et Patrick Laniel.

Est également présente à cette séance, madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2016-09-407 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 16 h 15.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-09-408 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Jacques Daoust
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 16 h 15
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme FEPTU

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Attendu que la Ville de Beauharnois a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Michel Quevillon

Il est résolu :

- **Que** la Ville de Beauharnois s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- **Que** la Ville de Beauharnois s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU.
- **Que la Ville de Beauharnois** s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme.
- **Que la Ville de Beauharnois** s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.
- **Que la Ville de Beauharnois** s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.
- **Que** le conseil municipal autorise la directrice des Services administratifs et financiers, madame Guylaine Côté a déposé une demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2016-09-410 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée
à 16 h 25.

Adoptée unanimement.

Gaëtan Dagenais, maire suppléant

Manon Fortier, greffière